L'an deux mil dix-neuf, le cinq octobre, Nous, Pascal PERRIN, Maire de SAINT HÉLEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le conseil municipal pour le 10 octobre 2019.

COMPTE-RENDU RÉUNION DU 10 OCTOBRE 2019

Le dix octobre deux mil dix-neuf, à 20 h 30, les membres du conseil municipal de SAINT HÉLEN se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire.

<u>Présents</u>: Mmes Martine BUGEAUD – Gwénaëlle MARTIN — Cathelyne KERSSIES - MM. Pascal PERRIN – Pascal LORRE – Serge RIVIÈRE – Alain BRIOT – Olivier BOIXIÈRE – Pascal BOURSICOT – Antoine DECONCHY – Johnny LEPÈRE

<u>Absentes excusées</u>: Mmes Pascale MOUSSET (procuration à Mme Martine BUGEAUD) – Solène DEVAUX (procuration à Mr Pascal BOURSICOT)

<u>Absents</u>: Mme Monique TRÉHEL – Mr Oliver TRÉHEL

Secrétaire de séance : Mme Gwénaëlle MARTIN

1/ PLUi – Avis sur remarques après enquête publique

Monsieur Le Maire donne lecture à l'assemblée des diverses remarques (5) qui ont été émises par des habitants lors de l'enquête publique réalisée dans le cadre du PLUIh.

- Trois d'entre elles concernent une demande de constructibilité de terrains situés en zone agricole
- Une demande de déclassement de parcelle en raison du périmètre de captage e la source du Pont-es-Chat près du Plessis-Gestil
- Une demande de changement de destination en vue d'une rénovation de bâtiment

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de Dinan-Agglomération, à savoir :

- Refus de constructibilité pour les terrains situés en zone agricole car trop éloignés du bourg
- Avis favorable au déclassement du terrain situé au Plessis-Gestil
- Avis défavorable à la demande de changement de destination

2/ Bilan accueil de loisirs Été 2019

Monsieur Le Maire donne lecture à l'assemblée des bilans de l'accueil de loisirs qui a eu lieu cet été en partenariat avec La Vicomté sur Rance.

La fréquentation est en hausse par rapport à l'an dernier avec 104 enfants inscrits, un total de 1 086 journées enfants soit une moyenne de 54 enfants par jour.

Côté financier, le montant des dépenses s'élève à 27 714 € et celui des recettes à 18 372.27 € soit un reste à charge de 9 341.73 €.

Considérant la convention entre les deux communes, la participation de La Vicomté s'élève à 1 706.66 €.

3/ Participation aux frais de fonctionnement de l'école St Yves

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la loi pour une École de La Confiance (Loi Blanquer) a été promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019 avec application à la rentrée de septembre. Y figure notamment l'abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans.

Après calcul du coût moyen par élève dans notre école publique, il en ressort les montants suivants pour notre commune :

- 1 858.12 € pour un élève en classe maternelle
- 306.75 € pour un élève en classe élémentaire

Compte-tenu de nombre d'enfants de SAINT HELEN scolarisés à l'école St Yves et afin de tenir compte de la nouvelle loi, la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école St Yves s'élève à 41 900 € pour l'année scolaire 2019/2020.

Résultat du vote: 10 voix « pour »

2 abstentions (Martine BUGEAUD – Antoine DECONCHY)

1 voix « contre » (Gwénaëlle MARTIN)

4/ Présentation Bilan des services – année scolaire 2018-2019

Les bilans financiers des divers services pour l'année scolaire 2018-2019 font apparaître les résultats suivants :

Cantine Nombre de repas enfants : 21 132

Prix de revient : 6.67 €

Participation des parents : 46.58 % Participation communale : 53.42 %

Garderie Nombre de gardiennage : 8 016 €

Prix de revient : 4.21 €
Participation CAF : 43.20 %

Participation des parents : 56.80 €

ALSH Mercredi Nombre de journées enfants : 529

Prix de revient : 35.61 €

Participation des parents : 40.55 % Participation communale : 59.45 %

5/ Travaux de voirie 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre de l'entreprise COLAS qui s'élève à 31 862 € HT.

Voies concernées : La Rue du Tertre et Le Bas Bourg

Lu et approuvé Le Maire, Pascal PERRIN